

**Validé par le Comité directeur du 27.06.2008**

## BUREAU FEDERAL

mardi 6 mai 2008

au siège de la F.F.R.

**PRESENTS :**

**MM. : Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean-Claude BAQUE, Pierre CAMOU, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Jacques LAURANS, Guy PIERA, Christian DULLIN, Wanda NOURY, Guy MOLVEAU, Claude DOURTHE, Daniel FALQUE, Jo MASO, Michel PALMIE, Bernard GODET, Jean-Louis BARTHES, Jean-Claude SKRELA.**

**ASSISTE A LA REUNION :**

**Guillemette ROLLAND (COF Consulting)**

**ABSENT EXCUSE :**

**MM : SERGE BLANCO**



Le Président Bernard LAPASSET ouvre la séance 17H15

**I – COMMUNICATION DU PRESIDENT :**

1) Coupe du monde 2007 :

Un premier chiffre est avancé sur les recettes commerciales qui se sont élevées à 143 millions de livres. Il s'agit de recettes sur les contrats commerciaux. Cela représente un revenu net de 122,4 millions de livres. En 2003, le revenu net s'est élevé à 64,3 millions de livres. Cet écart montre le formidable attrait provoqué par l'organisation de cette compétition en France.

Par ailleurs, le Président précise que le GIP Coupe du Monde 2007 s'est acquitté de tous les versements dus à la F.F.R.

Enfin, la FFR recevra de RWC limited une somme de 6 millions de livres sur une période comprise entre 2008 et 2012.

## 2) Réunions de l'IRB :

- Bernard LAPASSET, en sa qualité de Président de l'IRB devient l'un des 5 directeurs de la Coupe du Monde et prend la place de Syd MILLAR. La règle internationale précisant qu'il ne peut y avoir deux directeurs d'un même pays, Jacques LAURANS s'est donc retiré. Le président tient à le remercier et à le féliciter pour le travail qu'il a produit dans sa mission de directeur de RWC limited.

Par ailleurs, l'un des autres cinq directeurs, Bob TUCKEY (Australie) est remplacé par Oregon HOSKINS (Afrique du Sud)

- Coupe du Monde 2011 :  
Les 12 premiers de la Coupe du Monde 2007 sont qualifiés pour la Coupe du Monde 2011. Le tirage au sort pour la constitution des poules sera fait d'après le classement mondial des équipes.
- Règles du jeu :  
Les règles du jeu expérimentales seront appliquées à compter du 1<sup>er</sup> août 2008 au 1<sup>er</sup> août 2009. A cette date, il sera décidé si ces règles deviennent définitives. Il faut noter que seuls 13 points sur les 23 envisagés ont été retenus. Ainsi certaines dispositions comme celles relatives au ruck et au plaquage n'ont pas été acceptées.

Le bureau fédéral décide que les règles expérimentales ne seront appliquées la saison prochaine qu'en catégories A et B. (Ci-joint document de l'IRB sur l'expérimentation globale des nouvelles règles).

- Rappel de dispositions arrêtées à WOKING au mois de novembre 2007 :
  - 10 semaines de repos par saison pour les joueurs.
  - 11 matches internationaux maximum par saison pour les joueurs.
  - fin de la saison dans l'hémisphère nord le 31 mai
  - admission de l'Argentine en compétition internationale dès 2012.
  - les fenêtres internationales retenues sont les 3 dernières semaines de juin et les dernières semaines de novembre.
  - la Coupe du monde se jouera en septembre.

Le Président précise que la règle 9 est en cours d'actualisation. Trois critères de qualité lui seront appliqués : la proportionnalité, l'équité et le raisonnable.

3) Le mouvement Olympique :

Le mouvement Olympique s'apprête à défendre la spécificité du sport au niveau de l'Europe afin de l'intégrer au traité de Rome.

4) Délégation de pouvoirs :

Sur proposition du Président LAPASSET, le bureau fédéral adopte la résolution suivante :

« En application des dispositions de l'article 19 des statuts et de l'article 16 du règlement intérieur, Bernard LAPASSET, Président de la FFR donné délégation de pouvoirs à Pierre CAMOU, Vice-Président de la FFR, pour assurer les missions suivantes :

1 – Le suivi, la coordination et la gestion des dossiers relatifs aux relations entre la FFR et l'Etat, le Comité National Olympique et Sportif Français et/ou toute autre institution et organisme.

2 – L'organisation, en relation avec le secrétaire Général, le Trésorier et le Directeur général de la FFR, des réunions du Comité directeur et du Bureau fédéral et la définition du contenu de l'ordre du jour des réunions correspondantes.

3 – Le suivi et la coordination des dossiers spécifiques dans les domaines relevant du Secrétaire Général, du Trésorier Général et des Vice-présidents de la FFR.

Pierre CAMOU informera régulièrement Bernard LAPASSET de l'évolution des différents dossiers dans le cadre de l'exécution de cette délégation.

Par ailleurs, Pierre CAMOU continuera à exercer les autres missions qui lui incombent à ce jour en sa qualité de Vice-président de la FFR ou qui lui ont été spécialement dévolues par le Comité directeur de la FFR

Cette délégation de pouvoirs s'applique jusqu'à l'Assemblée générale du 12 juillet 2008.

Pierre CAMOU remercie le Président et le Bureau fédéral pour la confiance qu'ils lui témoignent aujourd'hui et précise qu'il tiendra régulièrement des réunions de travail informelles permettant un suivi opérationnel des dossiers.

5) Suivi médical :

Un point reste à boucler aujourd'hui à propos des tests physiques (recherche fondamentale, marqueur de fatigue notamment) installés au CNR. Il convient de trouver rapidement une solution avec le docteur Georges CAZORLA, responsable de ces opérations et de contacter Mark EGAN à l'IRB.

## **II –AFFAIRES ADMINISTRATIVES :**

### 1) Le statut du joueur de fédérale :

Le statut du joueur et de l'entraîneur de fédérale se finalise. Une présentation en sera faite au CNOSF- section COSMOS - la semaine prochaine.

On peut dire aujourd'hui que pour toute rémunération inférieure à 440 euros/mois, on est considéré comme amateur. Entre 440 euros et 1000 euros/mois, il faudra signer un contrat type CDD ou contrat d'usage. Au-delà de 1000 euros/mois, les contrats devront être homologués.

A l'occasion de l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Président informe le Bureau fédéral de l'élection de Marcel MARTIN à la Présidence de l'EASE (European Association of Sports Employers – Association européenne des employeurs de sport).

### 2) Labellisation des clubs de fédérale 1 :

Bernard GODET fait une première présentation des critères retenus pour bénéficier d'un ou plusieurs points au titre de la labellisation. Le Bureau fédéral tout en reconnaissant la qualité du travail proposé, souhaite que les critères d'attribution des points soient reconsidérés.

### 3) Effectifs du 5 mai 2008 :

Le dernier tableau des effectifs montre que l'effet Coupe du Monde se poursuit.

On enregistre aujourd'hui 360.964 licenciés dont 271.842 joueurs et 8.122 joueuses.

### 4) Demande de délégations :

Par lettre du 30 avril 2008, Alain DOUCET, Secrétaire Général, a demandé au Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, plus particulièrement au Secrétaire d'Etat aux sports, une délégation au profit des disciplines suivantes : Beach Rugby, Touch Rugby et Softrugby.

Cette diversification de nos activités doit permettre au plus grand nombre de pratiquer le Rugby sous toutes ses formes.

### 5) Affiliation des joueurs :

La FFR souhaite proposer à ses clubs d'affilier et de réaffilier leurs licenciés par l'intermédiaire de l'extranet du site [www.ffr.fr](http://www.ffr.fr). Compte tenu de l'importance de cette modification, la FFR a envisagé de l'expérimenter dans deux comités pilotes. Le choix se porte sur le Centre et le Languedoc en raison de la forte utilisation de l'extranet par les clubs de ces territoires. Un budget de 60.000,00 euros HT est affecté à cette opération.

#### 6) Messagerie pour les comités et les clubs

La FFR souhaite moderniser ses outils de communication afin de faciliter les échanges avec les différentes associations qui la composent, comités et clubs. L'opération permettra encore de privilégier la diffusion de documents au format électronique, de rationaliser les coûts d'édition et d'expédition, et aussi de normaliser les adresses de messagerie.

Compte tenu de l'intérêt de cette démarche, le Bureau fédéral émet un avis favorable pour affecter une somme de l'ordre 100 000 euros HT (matériel inclus) à ce projet.

### **III – AFFAIRES SPORTIVES :**

#### 1) Calendrier amateur :

Jean-Claude BAQUE présente l'ébauche du calendrier amateur pour la saison 2008-2009. Ce document sera diffusé dès son approbation par le Comité directeur.

Par ailleurs, le Bureau fédéral décide d'appliquer le système du Bonus en compétition de Fédérale 2.

Pour la fédérale 3, l'application est laissée au choix de chaque secteur.

#### 2) Equipe de France amateur :

L'Equipe de France amateur aura le calendrier international suivant :

- du 27 août au 7 septembre 2008, l'Equipe jouera 1 match contre l'Equipe d'Ukraine à Kiev et 1 match contre l'équipe de Russie à Moscou
- le 13.02.2009 contre l'Ecosse à Rouen
- le 15.03.2009 contre l'Angleterre à Twickenham en baisser de rideau du match Angleterre-France.

#### 3) Opération « Je joue en sécurité » :

Le concept « Je joue en sécurité - Académie des premières lignes » actions mises en place pour améliorer la pratique sécuritaire du jeu, se révèle être une très bonne opération. La formation animée par Didier RETIERE est très intéressante et porteuse de messages forts.

#### 4) L'arbitrage :

Dans l'affaire de la « bâche informatique » exposée sur un site de supporters de Toulon, la FFR, a décidé de porter plainte contre X pour injure publique et provocation à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap.

Ces provocations sont apparues courant avril 2008 sur un forum de discussions.

Les règles du jeu expérimentales dont l'IRB a décidé la mise en place à compter de la saison prochaine, figurent sur un document ci-

annexé. Un dispositif d'information des clubs des catégories A et B où seront activées ces ELVs sera mis en place.

5) Beach Rugby :

Christian DULLIN présente l'organisation du premier championnat de France de Beach Rugby.

Sur 5 des 10 étapes du Daunat Beach Rugby Tour, des équipes (hommes et femmes) tenteront d'atteindre la finale qui se jouera à l'étape de Bormes les Mimosas.

Le calendrier prévisionnel sera le suivant :

- 1** – 4 et 5 juillet 2008 : Paris
- 2** – 7, 8 et 9 juillet 2008 : Ouistreham
- 3** – 11 et 12 juillet 2008 : Quiberon
- 4** – 15, 16 et 17 juillet 2008 : Saint Jean de Monts
- 5** – 19 et 20 juillet 2008 : Royan
- 6** – 22, 23 et 24 juillet 2008 : Hossegor/Capbreton
- 7** – 27 et 28 juillet 2008 : Argelès sur Mer
- 8** – 30, 31 et 1<sup>er</sup> Août 2008 : Gruissan
- 9** – 4 et 5 août 2008 : Bastia
- 10** – 7, 8, 9 et 10 août 2008 : Bormes les Mimosas

Les étapes 2, 4, 6, 8 et 10 seront les étapes du championnat de France de Beach Rugby.

Le budget de cette opération sera revu pour tenir compte des recettes potentielles qui seront générées.

6) Bilan des actions sécurité :

Le retour des bilans « actions sécurité » établis par comité est décevant.

Le Bureau fédéral recommande aux Présidents des comités territoriaux de veiller à ce que leurs licenciés (dirigeants, éducateurs, entraîneurs et arbitres) participent massivement à ces actions.

7) Pôle France :

Le Bureau fédéral valide la liste du Pôle France pour la saison 2008-2009, soit 26 joueurs. Ils sont issus de 13 clubs : 7 du top 14, 5 de la PRO D2 et 1 de Fédérale.

#### **IV – MARKETING :**

1) Droits de retransmission :

Un appel à concurrence a été lancé pour les droits de retransmission à l'étranger des 3 tests matches de l'automne 2008.

Trois sociétés ont répondu : Sport Five, UER, IMG.

La proposition faite par IMG est la plus intéressante et le Bureau fédéral la retient.

2) Le Bouclier de Brennus :

Il s'agit là d'une question de propriété artistique et intellectuelle. Guy PIERA précise qu'un accord est intervenu avec les descendants de la famille de Charles BRENNUS et qu'à cet égard, la FFR possède les droits d'auteur dits patrimoniaux sur le bouclier jusqu'en 2013, date à laquelle ces droits tomberont dans le domaine public.

3) Stade de France :

L'accord intervenu lors de la Coupe du Monde 2007 entre le GIP, l'Etat et le Consortium doit servir de base pour la renégociation de la convention d'utilisation du Stade de France. La proposition sera formalisée auprès du Secrétariat d'Etat aux Sports.

4) Droits commerciaux IRB :

La société commerciale qui gère les droits commerciaux de l'IRB et, par là-même, ceux de la Coupe du Monde, souhaite utiliser le mot France et la couleur bleue pour sa future campagne de promotion. Le Bureau fédéral n'est pas opposé à donner un accord dès qu'il aura connaissance des conditions d'utilisation et des retombées financières.

**V – AFFAIRES INTERNATIONALES :**

1) Calendrier international :

Le Bureau fédéral valide le calendrier international (ci-joint en annexe).

2) Sélection universitaire

Une sélection universitaire fera une tournée au Japon du 2 au 11 juillet 2008.

Deux matches sont au programme :

- le 6 juillet contre l'Université de WASEDA
- le 10 juillet contre l'Equipe du Japon espoir.

3) Tournée des U18 :

L'équipe de France des moins de 18 ans fera une tournée au Japon du 21 juillet 2008 au 2 août 2008.

Trois rencontres sont au programme :

- 25 juillet contre les U 18 de l'Est du Japon
- 29 juillet contre une sélection Nationale des U 18 du Japon.
- le 1<sup>er</sup> août contre une sélection nationale du Japon.

4) Dossier Mauro BERGAMASCO :

Le joueur du Stade Français et son club contestent la décision de la commission de discipline de la LNR prononçant l'extension aux

compétitions nationales de la suspension de 17 semaines infligée au joueur par l'organe disciplinaire d'appel du Comité des 6 nations.

Une conciliation auprès du CNOSF se tiendra le mercredi 7 mai 2008. Le résultat sera communiqué au Comité directeur qui se réunit ce jour-là.

5) Barbarian Rugby Club :

Par courrier adressé au Président LAPASSET, le Barbarian Rugby Club demande que la FFR présente et défende auprès de l'IRB sa requête portant sur une reconnaissance au niveau international afin de lui permettre notamment, d'organiser et jouer des rencontres pendant les fenêtres internationales.

La FFR transmettra cette demande avec avis favorable.

6) Grand Chelem 1968 :

A l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire du 1<sup>er</sup> grand Chelem de la France dans le Tournoi des 5 nations, la FFR décide de réunir les 28 joueurs qui ont participé à cet exploit. Cette manifestation sera organisée le 8 novembre 2008, le jour de France/Argentine à Marseille. La FFR prendra à sa charge tous les frais du rassemblement sur la base de 2 personnes par joueur avec 1 nuit d'hôtel.

7) Agents sportifs :

Gilbert CHEVRIER donne les informations suivantes :

- délivrance d'une licence « ressortissants communautaires » accordée à Rhys PARSONS
- renouvellement de licence accordée à Mickaël ESTEVE et Laurent GUETARD.

Le Bureau fédéral valide ce dispositif.

## **VI – Affaires financières :**

1. Coupe du Monde 2007 : utilisation du résultat.

Le résultat enregistré au moment de l'engagement de la procédure de liquidation du GIP, après prise en compte des déficits des 3 années antérieures, s'élève à un montant supérieur à 33 M €.

Le Contrôleur d'Etat a accepté que 28 M € soient d'ores et déjà versés à la FFR. Le solde sera versé au terme des procédures de liquidation.

Il était envisagé de soumettre aujourd'hui les propositions d'utilisation de ce résultat, mais tous les éléments ne sont pas en notre possession et cette présentation ne peut donc intervenir.

Une réunion sera prochainement organisée avec différents élus du Bureau fédéral afin d'établir le schéma de cette répartition.

Quelques axes sont cependant définis pour être étudiés par le groupe de travail, à savoir :

- axe emploi : 60 emplois à créer
- axe investissements : aide aux Comités territoriaux
- axe projets :
  - informatisation des structures (Comités départementaux).
  - sécurité du jeu (équipements)
  - Aide à la réalisation de terrains synthétiques par les collectivités.
  - Aides au développement dans les territoires : Comités/ clubs.
- axe solidarité : versement exceptionnel aux bénéficiaires des rentes grands blessés et orphelins accordées par la FFR
- Rugby professionnel : aide à la L.N.R.

Le schéma final de mise en place sera soumis à l'avis d'un prochain Bureau et proposé in fine au Comité directeur.

## 2. Procédures de liquidation du GIP. :

Guy VIDAL, à qui la FFR a confié la conduite des opérations de liquidation, a demandé, pour plus de commodité, à faire appel à d'anciens salariés du GIP pour le suivi de certains dossiers.

Pour la rémunération des intéressés, le Bureau fédéral donne son accord sur la base de 200 € l'heure.

## 3. Contentieux prud'homal :

Ce contentieux concerne un ancien salarié du Comité d'organisation de la CDM avant la création du GIP. L'intéressé avait en charge les questions juridiques et son contrat n'avait pas été prolongé.

L'intéressé considérant illégale la non-reconduction de son contrat, avait cité la F.F.R devant le Conseil des prud'hommes.

Aujourd'hui le différend s'oriente vers une conciliation à l'amiable sur la base de 15 000 € à verser.

Accord du Bureau fédéral.

## 4. Aide FFR aux Comité territoriaux :

En réponse à la demande des Présidents des Comités territoriaux, la « grille » de l'aide FFR a été réactualisée selon des critères objectifs.

Une grille est proposée pour l'ensemble des Comités, DOM/TOM inclus.

L'aide FFR est établie sur la base :

- d'un montant forfaitaire
- d'un coefficient de 7 € par licencié (saison 2007/2008)
- d'un coefficient de 450 € par équipe.

Le total de l'intervention s'élève environ à 5,5 M € contre 4,2 M € précédemment.

Accord de principe du Bureau fédéral à confirmer après avis des Présidents des Comités, lors de la préparation budgétaire.  
Il faut noter que les montants de cette grille constitueront la référence pour les versements 2007/2008.

#### 5. Aides fédérales :

Différentes aides sont décidées par le Bureau fédéral (voir document annexé).

#### 6. Assurance fédérale : Dispositions 2007/2008/ Situation 2008/2009.

Le Comité directeur du lendemain 7 mai devrait confirmer le choix de l'assureur fédéral.

Trois propositions sont faites :

- Choix de la GMF dont la proposition est nettement plus avantageuse que celle de la MATMUT. Sur la base du tarif (2 blessés) payé par les clubs, le nouveau contrat propose une baisse de 3 M € soit 17,64 %.  
De plus, les primes à payer dans tous les autres cas sont en baisse de 12,5 à 22 %.  
Le Bureau fédéral est d'accord à l'unanimité pour reconduire le contrat d'assureur fédéral avec la GMF.
- Selon les engagements pris, il convient de reverser aux clubs, un montant assurance pour prendre en compte la hausse de leurs effectifs entre le 30.03.07 et le 30.03.08.  
Le montant de l'aide est calculé par référence au nombre représentant pour chaque club, la majoration des effectifs, chaque unité représentant 40 € (taux le plus bas de la grille).  
Au total c'est environ une somme de 2.4 M € qui sera versée aux clubs.
- L'évolution de la prime assurance 2008/2009 évoquée ci-dessus permet d'envisager la baisse des cotisations individuelles 2008/2009  
Après un débat animé, une baisse de 20 à 25 % de chaque tarif est décidée à l'unanimité.

#### 7. Dépenses non budgétées :

Selon les procédures fédérales, elles doivent être validées. Elles portent ici sur :

- Achat de jeux de maillots pour aider les clubs dont la hausse des effectifs est la plus importante :	75 000 €
- Achat des maillots arbitres après désengagement du partenaire de la LNR (BUT) :	20 000 €
- Aides aux nouveaux clubs	<u>20 000 €</u>
	115 000 €

Accord du Bureau fédéral.

#### 8. Mandat FONCIA :

Accord du Bureau fédéral pour confier à FONCIA, un mandat exclusif de conseil et de recherche de locaux pour un futur siège mieux adapté aux besoins actuels de la FFR (Voir Bureau fédéral du 1<sup>er</sup> février 2008).

Coût : 40.000 € pour la programmation (audit des besoins), somme à déduire sur la commission agence en cas de réalisation de l'opération.

#### 9. Contrat de prestation de service :

Un contrat avait été signé avec la société Score Consulting pour le pilotage de la logistique et l'élaboration du cahier des charges des matches internationaux de tous niveaux.

Finalement, la société qui était en cours de constitution, se nommera « Score 15 ».

Il faut entériner cette modification et adapter quelques points du contrat originel par la signature d'un avenant.

Accord à l'unanimité du Bureau fédéral.

La séance est levée à 24h00

-----



## Aides exceptionnelles F.F.R.

Bureau fédéral du 06 mai 2008 à PARIS

➤ Clubs		
-	A.S. MACON	4332J 1 000 €
-	BRUC ABYMES (Guadeloupe) Déplacement Antilles	5589A 1 500 €
-	C.O. LE CREUSOT Tournoi de la mémoire	6566M 1 500 €
-	C.S. Villefranche sur Saône	5069K 1 000 €
-	Entente Pézilla La Rivière	5430C 1 000 €
-	A.S. Saint Romain Le Noble	6065T 1 500 €
-	A.S. Bédarrides (Souvenir G. Granget)	5228H 1 500 €
-	Entente A.S. Marcoussis – Limours	4653H 1 000 €
-	S.A. ARCACHONNAIS (Aide aux déplacements)	4415Z 3 000 €
-	PARENTIS S.R. (Aide aux déplacements)	4455T 3 000 €
-	JS RIONNAISE (Aide aux déplacements)	4460Y 3 000 €
➤ Comités territoriaux		
-	Bretagne : Centre de formation (Confirmation du Bureau fédéral du 13 mars 2008)	18 000 €
-	Alsace-Lorraine Tournoi international féminin	1 500 €
-	Réunion : Tournoi féminin Océan Indien	10 000 €
-	Drôme Ardèche : France - Italie féminin	12 000 €
➤ Aide commerciale		
-	F.F.R. Développement (Projet Maison du rugby)	10 000 €
➤ Etablissements scolaires		
-	Lycée Gerville Réache – Basse Terre Guadeloupe (Participation planète Ovale)	1 500 €
➤ Associations		
-	Association Rugby Partage-Benac	1 000 €
-	U.N.A.R.	15 000 €
-	Amicale des arbitres de finale	5 000 €
-	Anciens de 58 (Tournée en Afrique du Sud) Prestations rassemblement - Anniversaire	12 000 €
-	A.C BOBIGNY 93 – Opération : Rugby Soleil 93 Tournée « banlieue » (Afrique du Sud)	2 000 €
-	R.C.F. 1998 – Anniversaire du titre	1 000 €
-	GALERIAN'S PRESS : Hommage à Félix Haddad (Soirée de Gala)	3 000 €
-	F.F.S. Universitaire (Armagnac-Bigorre)	2 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>113 000 €</b>

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

9, rue de Liège 75431 Paris cedex 09 - Tél. : 01 53 21 15 15 - Fax : 01 45 26 19 19 - www.ffr.fr

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique en date du 27 novembre 1922 - Siret 78440581300048 - CODE APE 926 C - TVA FR 70784405813

## Expérimentation globale des Nouvelles Règles (ELV)

*Veillez noter que les ELV qui vont être expérimentées dans une compétition d'élite de l'Hémisphère Nord comprennent celles qui ont été approuvées pour une expérimentation globale, ainsi que celles relatives aux sanctions et au plaquage, ruck et maul décrites ci-dessous.*

Le Conseil de l'IRB a annoncé ce jour qu'il avait approuvé une expérimentation globale des Règles Expérimentales ELV pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> Août 2008. L'expérimentation pour tous les niveaux de jeu concerne 13 des 23 points de règle qui ont déjà été expérimentés lors de tournois officiels dans le monde entier ces 2 dernières années.

« La décision du Conseil visant à expérimenter globalement les ELV représente un évènement important pour l'avenir du Jeu. Il justifie la procédure qui avait été adoptée par le Conseil en 2004 et qui concernait l'évolution des Règles. Le Conseil félicite le Groupe de Projet des Règles (LPG) pour son travail durant les 2 dernières années » a dit le Président de l'IRB Bernard Lapasset.

« Il a également été décidé que l'Expérimentation sur les sanctions (transformation de beaucoup de coups de pied de pénalité en coups de pied francs) ne serait pas appliquée de manière globale mais seulement lors d'une compétition d'élite dans l'Hémisphère Nord en 2008/2009 ».

« L'Hémisphère Sud va continuer à jouer avec les ELV appliquées à l'heure actuelle dans cette partie du monde. Il serait en effet injuste de changer à nouveau le cadre de l'expérimentation alors que les nations concernées jouent avec les ELV dans des compétitions comme le Super 14 ».

« Pas un seul membre du Conseil n'était opposé à une implantation globale du programme des ELV. Beaucoup d'ELV ont reçu une approbation unanime car elles montrent clairement qu'elles vont bénéficier au Jeu, et donc qu'elles devaient s'appliquer à tous les niveaux de compétition ».

« Le Groupe de Projet des Règles a recommandé une application globale pour toutes les Règles, mais il y avait différents avis au sein même du Conseil, notamment au sujet du plaquage, ruck et maul, des sanctions et du hors jeu. Point important : les Membres du Conseil n'ont pas écarté les ELV décrites ci-dessus, mais pensent que d'autres essais sont nécessaires avant de les adopter ».

« C'est le cas pour les ELV qui concernent les sanctions qui n'ont pas été expérimentées lors de compétitions seniors de l'Hémisphère Nord mais qui ont reçu un accueil favorable par les joueurs et les entraîneurs qui les ont utilisées dans l'Hémisphère Sud ».

« Il a été demandé au Groupe de Projet des Règles de contrôler l'expérimentation globale avec l'aide des Membres des différentes Fédérations. Il travaillera

également avec les Membres des Fédérations Majeures dans le nord pour l'analyse de l'ELV sur les sanctions appliquée dans la compétition élite de l'Hémisphère Nord ».

« En Novembre 2009, le Conseil examinera à nouveau les ELV qui ont été appliquée globalement, ainsi que celles sur les sanctions qui auront été essayées dans les compétitions spécifiques. Le Conseil décidera alors si toutes les ELV doivent ou non être adoptées comme Règles Définitives » a ajouté M. Lapasset.

## ① Règles Expérimentales (ELV) appliquées dans le monde entier durant la saison 2008 -2009

### **Arbitres assistants :**

Lorsqu'ils ont été désignés par un Organisateur de Match, les arbitres assistants peuvent aider l'arbitre par tout moyen nécessaire.

### **Poteaux et drapeaux autour du terrain :**

Les poteaux de coin ne font pas partie de la touche de but, sauf si un ballon est en contact simultanément avec le sol et le poteau lui-même.

### **Alignement et remise en jeu :**

- Lorsqu'une équipe envoie le ballon dans ses propres 22 mètres puis botte directement en touche, il n'y a pas de gain de terrain.
- Lors d'une remise en jeu rapide, le ballon peut être lancé soit droit (perpendiculairement à la ligne de touche), soit en arrière (en direction de la ligne de but du lanceur).
- Il n'y a pas de limitation du nombre de joueurs lors d'un alignement, pour l'une comme pour l'autre équipe (le minimum étant de 2).
- Le receveur doit se tenir à 2 mètres de la ligne de remise en jeu.
- L'opposé du lanceur peut rester dans la zone comprise entre la ligne des 5 mètres et la ligne de touche mais doit se tenir à 2 mètres de la ligne de remise en jeu.
- Un joueur de l'alignement peut effectuer un mouvement de peel-off dès que le ballon quitte les mains du lanceur.
- Le soutien à un sauteur de l'alignement est autorisé.

### **Maul :**

- Les joueurs sont autorisés à défendre face à un maul en l'effondrant.
- Enlever de la règle actuelle les références liées «à la tête et épaules pas plus basses que les hanches »

### **Mêlée ordonnée :**

- Une nouvelle ligne de hors-jeu se situe à 5 mètres derrière les pieds du partenaire le plus en arrière de la mêlée.
- Ligne de hors-jeu pour les ½ de mêlée (règle actuelle s'il reste à proximité immédiate de la mêlée ou à 5 mètres s'il s'éloigne de la mêlée).

## **② Règles Expérimentales (ELV) appliquées uniquement dans une compétition Elite de l'Hémisphère Nord (Pays de Galles)**

### **Sanctions :**

- Pour toutes fautes autres que les hors-jeu, les entrées latérales en dehors de la porte, et les infractions à la règle 10 - jeu déloyal, la sanction est un Coup de Pied Franc.

### **Plaquage et ruck :**

- Lorsque le ballon devient injouable lors d'un plaquage, l'équipe qui ne l'a pas mis en contact avec le sol bénéficiera d'un Coup de Pied Franc.

### **Maul :**

- Lorsque le ballon devient injouable, l'équipe qui n'était pas en possession du ballon au commencement du maul bénéficiera d'un Coup de Pied Franc.

## **③ Règles Expérimentales (ELV) qui doivent être revues et analysées à nouveau par le Groupe de Projet des Règles (LPG) avant possible expérimentation (toute future expérimentation devra être définie)**

### **Touche et alignement**

- Lorsqu'un lancer n'est pas droit, l'équipe non fautive bénéficie d'un coup franc

### **Plaquage et ruck :**

- Il y a des lignes de hors-jeu sur phase de plaquage
- Un joueur debout sur ses pieds peut manipuler le ballon
- Il n'y a que 2 cas où un coup de pied de pénalité sera sifflé lors d'un plaquage ou d'un ruck : hors-jeu et jeu déloyal
- Une référence au jeu déloyal est ajoutée à la Règle 15 (plaquage – porteur du ballon mis au sol)

**Hors-jeu :**

- Lors d'un plaquage, un joueur est en jeu lorsqu'il se retire en arrière du plaquage ou bien lorsque le ballon est lâché à au moins 5 mètres du plaquage.

**Coups d'envoi et coups de renvoi :**

- Les coups d'envoi ou coups de renvoi incorrects sont sanctionnés d'un coup franc

**Note**

*Les Nations de la SANZAR qui appliquent actuellement les ELV dans l'Hémisphère Sud –lors de compétitions comme le Super 14 ou la Vodacom Cup – sont autorisées à continuer leurs expérimentations, y compris les ELV concernant les sanctions, jusqu'à la fin de l'Expérimentation globale des ELV (1 Août 2009).*

**Information complémentaire**

*Greg Thomas – Directeur de la Communication -*